

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DAE 19 Marché couvert des Enfants Rouges (3e) - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Comité Technique de la Direction de l'attractivité et de l'emploi en date du 4 mars 2016 ;

Vu l'avis émis le 22 juin 2016 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en application de l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 20 juin 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 juin 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le principe du renouvellement de la gestion déléguée du marché couvert des Enfants Rouges (3e) pour une durée de cinq ans et de l'autoriser à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la gestion déléguée du marché couvert des Enfants Rouges (3e) pour une durée de cinq ans.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder à la publication d'un avis de concession et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat déléguant la gestion du marché couvert des Enfants Rouges (3e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO